REÇU EN PREFECTURE
le 01/06/2018
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20180530-2018_06_12-

Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

30 MAI 2018

N° 2018-06-12

L'an deux mille dix-huit, le trente mai à dix-sept heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-deux mai deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués En exercice : 27 Présents (mini 9) : 15 Nombre de voix En exercice : 36 Présentes : 16 Exprimées par pouvoirs : 11 **Total (mini 19) : 27** **Quorum atteint**	**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)** Mounir AARAB **1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 2 voix)** Corinne MOULIN **13 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)** Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Mounir AARAB, Eliane BARREILLE à Michel ROLLAND, Sébastien BERNARD à Pascale ROCHAS, Gérard COUPON à Philippe CAHN, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER à Éric RICHARD, Marlène MOURIER à Corinne MOULIN.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Pierre COMBES, Dominique GUEYTTE, Gérard TENOUX.

****

Le quorum étant atteint, Madame MARTINEZ déclare la séance ouverte à 17 heures.

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

45 chemin des randonneurs ✶ 26510 ✶ Sahune ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ Fax : 04 75 26 79 09 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 01/06/2018
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20180530-2018_06_12-

Objet : Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels du Parc – Etat des lieux préalable

- Vu la délibération n° 2017-10-11 du Bureau Syndical du 9 novembre 2017,

La Présidente expose,

Le Parc est accompagné par le Centre de Gestion de la Drôme pour la mise à jour de son Document Unique dans le cadre de la convention de conseil en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Une première rencontre a eu lieu entre le service de prévention du Centre de Gestion et le Parc afin d'initier cette démarche en prévision notamment de l'utilisation des nouveaux locaux.
De cette première réunion, il ressort la nécessité d'établir un état des lieux initial sous la forme d'un bilan global lié à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié fait obligation aux autorités territoriales de nommer un Agent Chargé d'assurer la Fonction d'Inspection (ACFI) en matière d'hygiène et de sécurité au travail pour assurer ces missions.
L'ACFI doit être un professionnel de la prévention des risques nommé en interne ou mis à disposition par le Centre de Gestion. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Drôme propose à ses collectivités adhérentes d'assurer la mission ACFI sous la forme d'une prestation ponctuelle d'un ingénieur en prévention.

L'ingénieur préventeur du Centre de Gestion émettra des recommandations, avis ou suggestions à partir desquels le Parc, toujours assisté du Centre de Gestion, réalisera le Document Unique et un plan d'actions de prévention qui en découlera. Ce plan d'actions sera mis en œuvre dans les nouveaux locaux et échelonné, si besoin, sur plusieurs années en fonction des priorités identifiées et du budget.

La Présidente propose de solliciter le Centre de Gestion pour la réalisation d'une mission ACFI d'une journée, pour un montant de 294 € TTC. Cette prestation sera formalisée par une convention.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme pour la réalisation d'une mission ACFI préalable à la mise à jour du Document Unique pour un montant de 294 € TTC
- **Dit** que cette prestation sera formalisée par une convention bipartite entre le Parc et le Centre de Gestion
- **Autorise** la Présidente à signer la convention et tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Henriette MARTINEZ

45 chemin des randonneurs ✶ 26510 ✶ Sahune ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ Fax : 04 75 26 79 09 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr